

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

délibération :
D_2023_5_13

L' an deux mille vingt trois, le lundi 22 mai à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle des fêtes de SAINT PAUL LE JEUNE à Saint-Paul-Le-Jeune, sous la présidence de Monsieur FOURNIER Joël, Le Président.

Nombre de délégués en exercice
: 31

Date de convocation du : 16 Mai 2023

Présents : 24

Titulaires : Monsieur BORIE Jean-François, Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE Bérengère, Madame ESCHALIER Cathy, Monsieur FOURNIER Joël, Monsieur GARRIDO Jean-Manuel, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur NOEL Daniel, Monsieur MANIFACIER Jean-Paul, Monsieur MICHEL Jean-Marc, Monsieur THIBON HUBERT, Madame DOLADILLE Monique, Monsieur BALMELLE Robert, Monsieur ALLAVENA Serge, Madame LASSALAZ Françoise, Monsieur LEGRAS Emmanuel, Madame RAYNARD Christiane, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Monsieur BONNET Franck, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Madame CHALVET Catherine, Monsieur ROBERT Lionnel

Votants : 28

Objet : Répartition des dépenses de communication dans le cadre de l'opération « Le mois de la randonnée en Cévennes d'Ardèche 2023 » avec les CC Val de Ligne, Pays Beaume Drobie, Pays d'Aubenas

Pouvoirs :

Monsieur LAGANIER Jean-Marie a donné pouvoir à Monsieur ALLAVENA Serge
Monsieur ROUYEYROL Bernard a donné pouvoir à Monsieur BALMELLE Robert
Monsieur PELLET Fabien a donné pouvoir à Madame DOLADILLE Monique
Monsieur THIBON Pierre a donné pouvoir à Monsieur LEGRAS Emmanuel

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur LAGANIER Jean-Marie, Monsieur ROCHE Bruno, Monsieur ARAKELIAN Jean-Jacques, Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur ROUYEYROL Bernard, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-François BORIE

M. Daniel NOËL, Vice-président en charge de la randonnée, expose à l'assemblée :

Dans le cadre de l'opération « Le mois de la randonnée en Cévennes d'Ardèche 2023 » organisée par les Communautés de communes du Pays Beaume Drobie, du Val de Ligne, du Bassin d'Aubenas et du Pays des Vans en Cévennes la Communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes s'est portée, cette année, maître d'ouvrage de la communication de cette opération pour le compte des trois autres partenaires.

En conséquence, sur la base d'un bilan financier au titre de la « Communication mois de la Rando 2023 », notre Communauté de communes demandera la quote-part des dépenses relatives à la communication (graphisme, impressions) aux dits partenaires.

Les dépenses sont les suivantes :

Communication mois de la Rando 2023					
Communication	Montant € TTC	Répartition			
		CDC Beaume Drobie	CDC Val de Ligne	CDC Bassin d'Aubenas	CDC Pays des Vans en Cévennes
Graphisme – FLEURY Eric	1100.00	275.00	275.00	275.00	275.00
Impression - FOMBON	715.20	178.80	178.80	178.80	178.80
TOTAL COMMUNICATION	1815.20	453.80	453.80	453.80	453.80
Totaux € TTC par EPCI		453.80	453.80	453.80	453.80

Le Président demande à l'assemblée de se prononcer sur la répartition.

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le

ID : 007-200039832-20230522-D_2023_5_13-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés,
VALIDE la répartition financière du budget « communication mois de la Rando »,
dessus,
AUTORISE le Président à engager toute démarche et signer toute pièce relative à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, Joël FOURNIER



Emis le 22/05/2023, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le